



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2023-035

PUBLIÉ LE 8 MARS 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Délégation Territoriale /

19-2023-03-08-00002 - Arrêté portant réquisition de personnels de service de l'Offre enfance de l'IME de Puymaret géré par l'ADAPEI (10 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Délégation
Territoriale

19-2023-03-08-00002

Arrêté portant réquisition de personnels de
service de l'Offre enfance de l'IME de Puymaret
géré par l'ADAPEI



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRÊTÉ

Portant réquisition de personnels du Service de l'Offre enfance de l'IME de PUYMARET géré par l'ADAPEI

Le Préfet du département de la Corrèze,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 23 juillet 2022 portant nomination de monsieur Loïc LOUPRET en qualité de sous-prefet, directeur de cabinet du préfet de la Corrèze ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 mars 2023 portant délégation de signature au directeur de cabinet du préfet de la Corrèze ;

VU le préavis de grève nationale déposé pour les journées des 9 mars 2023 et 10 mars 2023 ;

VU le courrier de l'ADAPEI du 8 mars 2023 informant monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels du service de l'Offre enfance de l'IME de Puymaret, 34 rue Denis Papin 19360 Malemort-sur-Corrèze ;

CONSIDÉRANT, sur la base des éléments transmis par son directeur l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels de l'établissement ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

CONSIDÉRANT l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans le tableau annexé afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés le du 08 mars 2023 minuit au 10 mars 2023 à 17H00.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

A Tulle, le 8 mars 2023

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet

Loïc LOUPRET



Annexe

- Liste des personnels réquisitionnés

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Délégation Départementale de la Corrèze
4 rue du 9 juin 1944
19012 TULLE Cedex

Malemort, le 08/03/2023

Madame Boué,

Madame Galéa,

Veillez trouver ci-après les éléments nécessaires à la demande de réquisition de personnel.

Date de réquisition : 8 mars 2023 à partir de 17h

Motif de la réquisition : Grève

Identification de l'établissement : ADAPEI de la Corrèze, Offre Enfance
IME de PUYMARET
34, rue Denis Papin
19360 MALEMORT

Personnels réquisitionnés : cf. listing ci-joint.

E. LEYRAT,
Directrice de l'Offre Enfance



Listing des professionnels à réquisitionner

Mercredi 08 mars 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
CHAFIQUE	OUMAIMA	Aide-soignante	17h/21h	IME-Polyhandicap
AHIZOUNE	Hayate	AMP	17h/22h15	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	22h-6h45 22h-6h45	IME-Polyhandicap
GROFF	Marie-Luce	AMP	17h/20h45	IME- Groupe Autisme
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	22h-6h45 22h-6h45	IME- Groupe Autisme
CHAGNAUD	Michele	Educateur spécialisé	17h/22h15	IME- Groupe Autisme
FERNANDEZ	José	AMP	17h/22h15	IME- Groupe Autisme

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Délégation Départementale de la Corrèze
4 rue du 9 juin 1944
19012 TULLE Cedex

Malemort, le 08/03/2023

Madame Boué,

Madame Galéa,

Veillez trouver ci-après les éléments nécessaires à la demande de réquisition de personnel.

Date de réquisition : 9 mars 2023 (24h)

Motif de la réquisition : Grève

Identification de l'établissement : ADAPEI de la Corrèze, Offre Enfance
IME de PUYMARET
34, rue Denis Papin
19360 MALEMORT

Personnels réquisitionnés : cf. listing ci-joint.

E. LEYRAT,
Directrice de l'Offre Enfance



Listing des professionnels à réquisitionner

Jeudi 9 mars 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	22h/6h45	IME GROUPES AUTISME
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	22h/6h45	IME POLYHANDICAP
LASCAUX	Alexia	AMP	7h15/16h15	IME POLYHANDICAP
PEIREIRA	Elina	AMP	14h/22h15	IME POLYHANDICAP
MORISSE	Maeva	Aide-Soignante	8h45/16h45	IME POLYHANDICAP
CHAGNAUD	Michele	ES	9h30/16h30	IME POLYHANDICAP
BLATT	Elisa	ME	7h/13h30	IME POLYHANDICAP
BESSE	Emma	AES	6h30/16h45	IME POLYHANDICAP
PHILIPPE	Stéphanie	ME	8h45/17h	IME POLYHANDICAP
GILMAN	Maeva	AMP	11h30/22h15	IME POLYHANDICAP
MUHENEHENE	Martine	Aide-Soignante	13h30/21h	IME POLYHANDICAP
CONTRASTIN	Julie	CESF	6h30/14h	IME SA
PAROLI	Jean Baptiste	ME	17h/22h15	IME SA
CARVIN	Mélanie	ME	9h/19h	IME SA
JACQUES	Nadège	EJE	8h30/16h45	Unité D'enseignement Cabanis
LAFLEUR	William	AMP	9h/16h30	Unité d'enseignement Cabanis
MAUREAU	Charlotte	AMP	9h/19h	Unité d'enseignement Louis Pons
MOURIGAL	Sandrine	EJE	8h15/19h	Unité D'enseignement Louis Pons
BACH	Mélanie	ME	6h30/11h30	IME Groupes Autisme
VIOSSANGE	Kelly	AMP	13h/20h45	IME Groupes Autisme
BEAUFRERE	Sophie	AMP	8h45/16h45	IME Groupes Autisme
GROFF	Marie Luce	AMP	8h45/16h30	IME Groupes Autisme
FERNANDES	José	AMP	8h45/13h	IME Groupes Autisme

ROCHER	Romain	ES	13h/16h45	IME Groupes Autisme
BELHRALI	Saadia	AMP	8h/16h30	UEMA
CROUZEVIALLE	Manon	AMP	8h/16h30	UEMA
PANTENE	Marine	ME	8h/14h30	UEMA
RIBOULET	Léa	ME	8h30/12h45 13h15/16h30	DAR

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Délégation Départementale de la Corrèze
4 rue du 9 juin 1944
19012 TULLE Cedex

Malemort, le 08/03/2023

Madame Boué,

Madame Galéa,

Veillez trouver ci-après les éléments nécessaires à la demande de réquisition de personnel.

Date de réquisition : 10 mars 2023 (24h)

Motif de la réquisition : Grève

Identification de l'établissement : ADAPEI de la Corrèze, Offre Enfance
IME de PUYMARET
34, rue Denis Papin
19360 MALEMORT

Personnels réquisitionnés : cf. listing ci-joint.

E. LEYRAT,
Directrice de l'Offre Enfance



Listing des professionnels à réquisitionner

Vendredi 10 mars 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	22h/6h45	IME GROUPES AUTISME
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	22h/6h45	IME POLYHANDICAP
ORTEGA	Marion	ME	6h30/12h	IME POLYHANDICAP
PEIREIRA	Elina	AMP	9h30/16h45	IME POLYHANDICAP
MORISSE	Maeva	Aide-Soignante	11h30/16h45	IME POLYHANDICAP
CHAGNAUD	Michele	ES	8h45/16h30	IME POLYHANDICAP
FERNANDES	José	AMP	9h/16h45	IME POLYHANDICAP
CHAMBAS	Emma	Aide-soignante	6h30/16h45	IME POLYHANDICAP
CHAFIQ	Oumaima	Aide-soignante	8h30/16h45	IME POLYHANDICAP
AHIZOUNE	Hayate	AMP	7h/13h30	IME POLYHANDICAP
PHILIPPE	Stéphanie	ME	13h/17h	IME POLYHANDICAP
CONTRASTIN	Julie	CESF	13h/16h30	IME SA
CHAYLA	Cindy		8h45/16h45	IME SA
CARVIN	Mélanie	ME	6h30/13h15	IME SA
JACQUES	Nadège	EJE	8h30/16h30	Unité D'enseignement Cabanis
LAFLEUR	William	AMP	9h/16h45	Unité d'enseignement Cabanis
MAUREAU	Charlotte	AMP	8h15/13h	Unité d'enseignement Louis Pons
MOURIGAL	Sandrine	EJE	12h45/16h15	Unité D'enseignement Louis Pons
TESSON	Corinne	ES	8h15/16h45	Unité D'enseignement Louis Pons
VIOSANGE	Kelly	AMP	8h45/16h45	IME Groupes Autisme
BEAUFRERE	Sophie	AMP	12h/16h30	IME Groupes Autisme

GROFF	Marie Luce	AMP	8h45/16h45	IME Groupes Autisme
PAROLI	J-Baptiste	ME	8h45/16h45	IME Groupes Autisme
ROCHER	Romain	ES	7h15/12h	IME Groupes Autisme
GERARDIN	Emma	ES	8h30/15h30	UEMA
CROUZEVALLE	Manon	AMP	8h/16h30	UEMA
PANTENE	Marine	ME	8h/16h30	UEMA
BOESWILLWALD	Grischka	ME	8h30/12h15 12h45/16h	DAR